

Conseil d'Administration du vendredi 25 novembre 2022
Motion présentée
par les représentants du personnel
SNETAP-FSU et CGT-Agri

APPEL D'OFFRE CFPPA

La période qui a suivi la phase Covid a conduit nombreuses personnes à s'interroger sur leur vie professionnelle. L'agriculture représente pour nombre d'entre elles une réponse à cette quête de sens mais ces reconversions doivent s'accompagner d'une formation de qualité.

Nous, membres des équipes éducatives de l'établissement, parents d'élèves et élu.es du Conseil d'Administration, souhaitons rappeler que les engagements de la Région à soutenir la biodiversité et les projets de ferme Bas Carbone doivent s'appuyer sur le savoir-faire des centres de formation du territoire.

Ces centres par leur réseau des CFA-CFPPA (établissements publics de formation agricoles publics) ont su répondre aux besoins de formation en se dotant d'outils adaptés aux évolutions des métiers et en s'appuyant sur les professionnels reconnus.

Cette année encore, les CFPPA notamment ont répondu à l'appel d'offres des formations diplômantes porté par le Conseil régional des Pays de la Loire dans ces domaines aujourd'hui porteurs pour les salariés et les demandeurs d'emplois de nos territoires

Le calendrier de cet appel d'offre a été particulièrement modifié pour cette année 2022 : réduction d'un an de l'ancien appel d'offre, réponses attendues pour août, puis septembre et enfin novembre...Mais surtout, les choix budgétaires que s'approprierait à faire la collectivité vont entraîner une série de problèmes.

Trois problèmes majeurs vont impacter considérablement le dispositif de formation professionnelle : la diminution des tarifs horaires proposés, la réduction des volumes d'heures des formations et la mise en place d'un calendrier tardif.

A ce stade, nous souhaitons informer les élus du Conseil Régional que la diminution du tarif proposée est incompatible avec l'augmentation des charges des établissements.

Cette remise en cause injustifiée est de nature à affecter la qualité des formations alors que le défi du renouvellement des générations est majeur et que les besoins en salariés qualifiés sont avérés en particulier sur le secteur de l'agriculture.

De même, les réductions des volumes d'heures accordées qui sont envisagées vont mettre en péril la formation indispensable de repreneurs. Alors que selon les statistiques, plus de la moitié des exploitants partiront à la retraite d'ici dix années, la formation des futurs agriculteur.rices capables de relever les défis de la transition écologique est plus que jamais indispensable. Conformément aux attentes des financeurs, les centres ont su s'adapter et proposer des formations aux plus proches des besoins. Il n'est pas envisageable de réduire le volume horaire affecté à la formation professionnelle.

Enfin, le calendrier des réponses définitives et donc du début des formations qui semble devoir être reporté au-delà du mois de janvier 2023 va fragiliser les formations et tout particulièrement les recrutements. Un certain nombre de potentiels stagiaires pourraient ne pas pouvoir attendre une date tardive (1er trimestre 2023) pour ces formations. Un risque réel existe d'avoir des effectifs de stagiaires réduits.

Nous attirons donc l'attention des élu-es du Conseil Régional sur les conséquences des décisions financières pour l'emploi et l'avenir des territoires ligériens.